

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 13 octobre 2017

Délibération n° 64-2017

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes :

- 777 ETPT sous plafond et 114 ETPT hors plafond
- 84 677 918 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 63 809 591 € Personnel
 - 16 286 978 € Fonctionnement
 - 4 581 349 € Investissement
- 84 180 402 € de crédits de paiement dont :
 - 63 809 591 € Personnel
 - 16 286 978 € Fonctionnement
 - 4 083 833 € Investissement
- 81 257 986 € de prévisions de recettes
- - 2 922 416 € de solde budgétaire

Et les prévisions comptables suivantes :

- -1 743 282 € de variation de trésorerie
- 628 886 € excédent sur le résultat patrimonial
- 1 821 860 € de capacité d'autofinancement
- -1 272 839 € de variation de fonds de roulement



Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	25
Suffrages exprimés :	25
• Pour :	25
• Contre :	0
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	0

Délibération adoptée.



Document(s) en annexe au présent extrait : Budget rectificatif 2/2017

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 oct. 2017

Document mis en ligne le : 24 oct. 2017